

REGLEMENT de « LA CORRIDA DES GRANITIERS » 2023

Art 1 : L'Association « Nos limites » organise le dimanche 17 septembre 2023 la 4ème édition de «La CORRIDA des GRANITIERS» à LE HINGLÉ (22).

Art 2 : Le parcours (100% Route) est mesuré selon le protocole IAAF de la bicyclette calibrée au JONES COUNTER.

Art 3 : Remise des dossards à la salle des fêtes (Route des Granits).

Course 10 KM LABELLISÉ FFA (Départ 10H00) ouverte aux coureurs licencié(e)s ou non licencié(e)s de 16 ans et plus (né(e)s avant le 31/12/2008).

Course 3 KM (Départ 9H30) ouverte au coureurs licencié(e)s ou non licencié(e)s de 12 ans et plus (né(e)s avant le 31/12/2012).

Les mineurs devront fournir en sus une autorisation parentale.

Les départs ainsi que les arrivées des différentes courses se feront «Route des Granits».

Art 4 : Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile.

Les athlètes licenciés bénéficient des garanties liées à leur licence.

Individuelle accident : l'organisation recommande à tous les participants qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, notamment les non-licenciés, de souscrire une assurance.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommage survenant pendant la manifestation sportive.

Art 5 : L'inscription se fait :

- Par Internet avec paiement en ligne, proposé sur le site www.nextrun.fr
- Sur place pour la Marche Populaire et pour les Courses Enfants.
- Pour les coureurs non licenciés, un certificat médical est obligatoire, celui-ci doit dater de **moins d'un an** à la date de la course et mentionner « **Course à pied en compétition** ».
- Toute inscription est ferme et définitive.
- Tout dossier d'inscription incomplet (Non validé par notre prestataire Nextrun) à la clôture des inscriptions sera considéré comme nul, ainsi le coureur en question ne sera donc pas autorisé à prendre le départ et ne pourra prétendre à aucun remboursement.

Art 6 : Présence d'une équipe médicale (ambulance et secouristes) sur le parcours et à l'arrivée.

Art 7 : Le chronométrage (par puce électronique collée au dos du dossard) et les classements seront assurés par « Chronowest ».

Art 8 : Aucun accompagnant ne sera autorisé à suivre les coureurs sur le circuit sous peine de disqualification.

Art 9 : Ravitaillement :

- A l'arrivée pour la course 3 KM.
- A l'arrivée pour la course 10 KM.

Art 10 : Droit à l'image : Le Comité d'organisation se réserve le droit, et sans contrepartie, d'utiliser les photos et vidéos réalisées lors de la manifestation pour les besoins de ses différentes publications.

Art 11 : En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, de pandémie ou toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des coureurs, l'Association se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Art 12 : Récompenses : Chaque arrivant du 10 KM et du 3 KM se verra remettre un lot.

Classement scratch et par catégories.

Récompenses (podium) pour les 3 premiers hommes et 3 premières femmes au scratch.

Tombola par tirage au sort des dossards.

Art 13 : Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les clauses.

Art 14 : En cas de litige ou réclamation, seul le responsable de l'organisation est habilité à prendre les décisions qu'il jugera les meilleures et celles-ci ne pourront être contestées.

Art 15 : COURSE JOËLLETES

Circuit sur route de 10km (mesuré) en 3 boucles. Départ 11h15.

Retrait des dossards sur le site Arrivée.

Chaque équipe est composée de 5 coureurs (1 pilote + 4 équipiers). Le pilote détermine s'il s'agit d'une équipe masculine ou féminine.

Le pilote est un coureur atteint d'une déficience mentale et/ou physique reconnue. il n'est pas soumis aux impératifs d'âge.

Pour l'épreuve, le port du casque est obligatoire pour le pilote (casque cycliste). Sa participation est subordonnée à la présentation d'un certificat médical de non contre indication à l'épreuve.

La participation des mineurs est soumise à l'autorisation parentale et/ou du tuteur légal.

L'épreuve est ouverte aux coureurs licenciés ou non licenciés (Nés en 2008 et avant pour les équipiers). Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. Ils ne peuvent participer à l'épreuve sportive organisée sans :

- la présentation d'une licence sportive de l'année portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre indication à la pratique de la course à pied en compétition.
- pour les non licenciés, à la présentation d'un certificat médical ou de sa copie, qui doit dater de **moins d'un an** à la date de la course mentionnant « Course à pied en compétition ».

Pour des raisons de sécurité, il doit être maintenu un écart de 1m50 entre chaque joëlette pendant la course. Le temps retenu pour chaque équipe sera le temps de passage de la joëlette et du coureur transporté accompagné d'au moins 2 coureurs de cette même équipe ayant réalisé l'ensemble du parcours. Les règles de courtoisie, de loyauté doivent dicter le comportement de chaque participant à cette course dans la bonne humeur.

INSCRIPTION : 30€ par équipage.